



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question écrite n° 25027

Texte de la question

M. Roland Garrigues attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur certaines actions terroristes qui pourraient menacer l'approvisionnement des Français en eau potable, du fait de l'utilisation éventuelle de moyens chimiques ou bactériologiques contre des installations de stockage ou de distribution d'eau. Les petites unités d'approvisionnement demeurent très vulnérables. La concentration des installations peut également présenter des risques considérables. En cas d'action terroriste, l'effet psychologique et les conséquences sur la santé publique pourraient être très graves. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre, de manière préventive, pour assurer une détection adaptée et la surveillance des installations sensibles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur sur les actions terroristes qui pourraient menacer l'approvisionnement des Français en eau potable, du fait de l'utilisation éventuelle de moyens chimiques ou bactériologiques contre des installations de stockage ou de distribution d'eau. Pour faire face aux risques chimiques qu'engendrerait un attentat terroriste, le ministère de l'intérieur - direction de la défense et de la sécurité civiles - dispose, d'une part, de moyens territoriaux (72 cellules mobiles d'intervention chimique) et, d'autre part, de deux unités spécialisées : l'unité zonale d'intervention technologique sur acte terroriste (UZITT) de type NBC de la zone sud située à Marseille et le détachement d'intervention technologique de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) n° 1 basé à Chartres. S'agissant plus particulièrement des installations de stockage et de distribution d'eau, la direction de la défense et de la sécurité civiles peut mettre en oeuvre, pour la distribution d'eau potable, ses moyens nationaux qui sont immédiatement mobilisables et, en particulier, 6 stations d'épuration d'eau et le personnel de la sécurité civile des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), soit 1 800 hommes. Les autres moyens nationaux peuvent également être sollicités, qu'ils relèvent du secteur public (moyens militaires) ou du secteur privé (moyens des grands opérateurs). L'honorable parlementaire pourrait obtenir des précisions sur l'analyse préventive de l'eau de consommation humaine ainsi que sur les agents pathogènes en interrogeant les ministres de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Roland Garrigues](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25027

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 723

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1864